



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*La parution du procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.*

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Saint-Théodore-d'Acton**

**2024-04-08**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 08 avril 2024, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :**

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1  
Monsieur **Jean-François Martin**, conseiller poste numéro 2  
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3  
Monsieur **Daniel Leduc**, conseiller poste numéro 4  
Monsieur **Jérémy Lebel**, conseiller poste numéro 5  
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et greffier-trésorier assiste également à cette séance.

Résolution # 24-04-044

### **1. Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu d'ouvrir la séance à 20h00.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **2. Période de réflexion**

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 24-04-045

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **4. Adoption de procès-verbaux**

Résolution # 24-04-046

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024**

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5. Trésorerie**

Résolution # 24-04-047

**Approbation de la liste des comptes du mois de mars 2024**

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU qu'en vertu et conformément aux règlements numéros 617-2018 et 647-2024 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le greffier-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois de mars 2024 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 176 786.64\$ ;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 96 333.22\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 273 119.86\$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **6. Demandes de citoyens ou organismes**

Résolution # 24-04-048

#### **Demande d'utilisation du terrain de baseball pour une ligue de balle-donnée pour adultes**

ATTENDU la demande de M. Marc-André Lavallée, responsable et organisateur de la ligue, afin d'utiliser sans frais le terrain de baseball de la municipalité pour y tenir une ligue de balle-donnée pour adultes les lundis et mercredis soir du 1<sup>er</sup> mai au 25 septembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu :

QUE la municipalité autorise la tenue de la ligue sur son terrain et donne accès sans frais aux infrastructures des loisirs de la municipalité à l'organisateur pour la saison 2024 ;

QUE la présente autorisation soit conditionnelle à ce que l'organisateur signe le contrat de location ;

QUE la présente résolution n'engage nullement ou ne lie la municipalité d'aucune façon auprès des organisateurs et la municipalité peut y mettre fin en tout temps.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **Demande d'utilisation sans frais du terrain de baseball pour un tournoi**

Demande de M. Zachary Brunet pour utiliser sans frais le terrain de baseball de la municipalité pour y tenir un tournoi du 25 et 26 mai 2024. Le conseil réfère le demandeur au règlement de tarification pour le contrat de location du terrain puisque celui-ci n'est pas un organisme sans but lucratif ou ne le fait pas pour une cause caritative.

Résolution # 24-04-049

#### **Fabrique St-Théodore, demande d'utilisation sans frais de la salle communautaire**

ATTENDU la demande de Mme Monique Doyon de la Fabrique afin d'utiliser sans frais de la salle communautaire pour le brunch de la Fabrique du 5 mai ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la municipalité donne accès sans frais à la salle communautaire pour l'événement, l'organisme devra signer le contrat de location ;

QUE la municipalité achète 3 billets au coût de 25\$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### Sam Doyon, demande de don dans le cadre de la coupe Doyon

*Le conseil ne donnera pas suite à la demande.*

## **7. Période de questions**

*Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.*

La période de questions débute à 20h07 et se termine à 20h11. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

## **8. Travaux publics**

### Dépôt du rapport mensuel des travaux publics

*Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.*

### Dépôt du compte-rendu des travaux de déneigement effectués par le service des travaux publics lors de la saison hivernale 2023-2024

*Le conseil en prend acte.*

Résolution # 24-04-050

### Canalisation et fermeture des fossés de la rue Laframboise, achat de matériel

ATTENDU que le projet de fermeture des fossés de la rue Laframboise a été prévu au budget ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu d'autoriser une dépense approximative de 24 000\$ à Le spécialiste du ponceau pour l'achat des matériaux nécessaires à la réalisation des travaux par les travaux publics.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 24-04-051

### Achat et épandage de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2024

Il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu d'engager une dépense approximative de 12 000\$ net et d'autoriser le directeur des travaux publics à faire appel à Les entreprises Bourget afin d'effectuer les travaux d'épandage d'abat-poussière sur les chemins en gravier de la municipalité.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement**

### Rapport mensuel du service d'inspection



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Dépôt, par l'inspectrice en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

*Le conseil prend acte du rapport déposé.*

Réponse de la MRC d'Acton : demande de modifications aux règlements d'urbanisme (matricule numéro 7863-39-4901)

*Le point est reporté à une prochaine séance.*

### **10. Conseil**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **11. Gestion & direction générale**

Dépôt du rapport de ressources humaines - avril 2024

*Le conseil prend acte du document rédigé le 19 mars 2024 par le directeur général.*

Résolution # 24-04-052

Offre de services professionnels de génie civil, remplacement d'un ponceau du 7<sup>e</sup> rang est

ATTENDU que le ministère des Transports a confirmé la subvention du PAVL (Volet redressement) pour le projet de changement de ce ponceau et a approuvé la convention d'aide financière ;

ATTENDU que les ingénieurs de la municipalité recommandent une étude hydraulique puisque le diamètre du futur ponceau/pont devra être largement supérieur à celui actuellement en place ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'approuver l'offre de service de la firme Exp pour l'étude hydraulique, l'étude écologique et l'estimation préliminaire au montant de 28 300\$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **12. Loisirs et culture**

Résolution # 24-04-053

Mardis-Chauds et cinéma en plein-air

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu de confirmer que la municipalité désire recevoir un spectacle des Mardis Chauds ainsi qu'un cinéma en plein-air au montant approximatif de de 500\$ le mardi 13 août 2024. Le conseil approuve également le dépôt du projet pour qu'il soit subventionné en partie par le FSPS régional de la MRC d'Acton.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 24-04-054

Embauche pour le poste de coordonnateur/trice aux loisirs (temporaire)

ATTENDU qu'il est nécessaire de combler le poste puisque l'actuelle coordonnatrice est en congé maladie ;

ATTENDU les démarches effectuées à cette fin soit, la publication de l'appel de candidatures et les entrevues réalisées par la direction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE le conseil confirme l'embauche de Mme Laurie Lussier à titre de coordonnatrice aux loisirs, poste temporaire pour le remplacement maladie et à temps partiel ;

QUE le Directeur général & greffier-trésorier, M. Marc Lévesque, soit autorisé à signer au nom de la municipalité l'entente de travail à intervenir, projet d'entente approuvé et joint à la présente résolution.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **13. Services d'hygiène**

#### **Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de janvier 2024 réalisés par la firme Asisto**

*Le conseil en prend acte.*

#### **Bilan annuel de performance 2023 de l'usine d'épuration des eaux usées**

Conformément au *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (ROMAEU), dépôt du rapport annuel de l'exploitant 2023 de la station d'épuration des eaux usées effectuées par la firme Asisto. Le rapport a été transmis au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

*Le conseil en prend acte.*

### **14. Correspondances**

*Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.*

#### **Dépôt de documents et des correspondances du mois de mars 2024**

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens.*
- Corporation de développement de la rivière Noire : Assemblée générale annuelle.
- Sûreté du Québec : Suivi de la consultation visant à l'identification des priorités locales annuelles.

*Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.*

### **15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

#### **Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de février 2024**

*Le conseil en prend acte.*

### **16. M.R.C. D'Acton**

#### **Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de février 2024**

*Le conseil en prend acte.*



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 24-04-055

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### **17. Sécurité publique**

#### Dépôt du rapport du service des incendies pour les mois de décembre 2023, janvier et février 2024

*Le conseil en prend acte.*

#### Adoption du rapport annuel 2023 de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton

ATTENDU que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit à toute autorité locale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activité et de le transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu :

D'adopter, tel que soumis, le rapport annuel d'activité 2023 concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité ;

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC d'Acton qui colligera l'information reçue des municipalités et en transmettra une copie au ministre.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### Dépôt de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec 2024

*Le conseil en prend acte.*

### **18. Rapports, suivi des dossiers**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **19. Règlements**

#### Avis de motion : Règlement numéro 648-2024 concernant la prévention des incendies et la gestion des risques de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Éloi Champigny donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, un règlement concernant la prévention des incendies et la gestion des risques de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

*Le conseil en prend acte.*

#### Dépôt du projet de règlement : Règlement numéro 648-2024 concernant la prévention des incendies et la gestion des risques de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Jérémie Lebel dépose le projet de règlement « Règlement numéro 648-2024 concernant la prévention des incendies et la gestion des risques de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ». Une copie du projet de règlement sera disponible à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

*Le conseil en prend acte.*



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 24-04-056

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### **20. Varia**

Mme Daigneault désire remercier les bénévoles et les personnes membres du comité des loisirs pour la réalisation de l'activité de Pâques.

### **21. Période de questions**

*Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.*

La période de questions débute à 20h22 et se termine à 20h25. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **22. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu de lever l'assemblée à 20h25.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

\_\_\_\_\_  
Guy Bond  
Président d'assemblée  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marc Lévesque  
Directeur général  
& greffier-trésorier